

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving
PWGSC
33 City Centre Drive
Suite 480C
Mississauga
Ontario
L5B 2N5
Bid Fax: (905) 615-2095**

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

Regional Individual Standing Offer (RISO)
Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada
Ontario Region
33 City Centre Drive
Suite 480
Mississauga
Ontario
L5B 2N5

Title - Sujet Ameublement d'habitation	
Solicitation No. - N° de l'invitation B3275-150511/A	Date 2015-05-11
Client Reference No. - N° de référence du client B3275-150511	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$TOR-016-6847
File No. - N° de dossier TOR-5-38008 (016)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-06-22	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Yari, Helen	Buyer Id - Id de l'acheteur tor016
Telephone No. - N° de téléphone (905)615-2081 ()	FAX No. - N° de FAX (905)615-2060
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

B3275-150511/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

TOR-5-38008

Buyer ID - Id de l'acheteur

tor016

Client Ref. No. - N° de réf. du client

B3275-150511

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Cette page est intentionnellement laissée en blanc.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1 INTRODUCTION	3
1.2 SOMMAIRE.....	3
1.3 COMPTE RENDU	4
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS	4
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	4
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES	5
2.3 ANCIEN FONCTIONNAIRE	5
2.4 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	7
2.5 LOIS APPLICABLES	7
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	7
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....	7
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	8
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	8
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION.....	10
PARTIE 5 – ATTESTATIONS	10
5.1. ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES	10
PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	11
A. OFFRE À COMMANDES	11
6.1 OFFRE	11
6.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	11
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	11
6.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES.....	12
6.5 RESPONSABLES	12
6.6 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES.....	13
6.7 UTILISATEURS DÉSIGNÉS.....	13
6.8 PROCÉDURES POUR LES COMMANDES.....	13
6.9 INSTRUMENT DE COMMANDE	13
6.10 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES.....	13
6.11 LIMITATION FINANCIÈRE	14
6.12 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS.....	14
6.13 ATTESTATIONS	14
6.14 LOIS APPLICABLES	14
B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....	15
7.1 ÉNONCÉ DES TRAVAUX	15
7.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	15
7.3 DURÉE DU CONTRAT	15
7.4 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES.....	15

N° de l'invitation - Sollicitation No.
B3275-150511/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
B3275-150511

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-5-38008

Id de l'acheteur - Buyer ID
tor016
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

7.5	PAIEMENT.....	15
7.6	INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	16
7.7	ASSURANCE – EXIGENCES PARTICULIERES.....	16
7.8	CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	17

Liste des annexes :

Annexe A - Énoncé des travaux
Annexe B - Description et caractéristiques des articles
Annexe C - Base de paiement
Annexe D - Exigences en matière d'assurance
Annexe E - Offres à commandes - établissement des rapports – Exemple
Annexe F – Évaluation Des Prix

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations: comprend les attestations à fournir;
- Partie 6 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent :
- 6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;
- 6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent le Énoncé Des Travaux, Description et caractéristiques des articles, Base de Paiement et toute autre annexes.

1.2 Sommaire

- (i) Ce besoin consiste à fournir, à livrer et à assembler sur demande des meubles de maison destinés aux personnes ou familles désignées, pour le compte de Citoyenneté et Immigration Canada dans l'ensemble de l'Ontario, conformément à l'annexe A - Énoncé des travaux et à l'annexe B - Description et caractéristiques des articles ci-jointes.
- ii) La période proposée de l'offre à commandes est d'un an, du 1er août 2015 au 31 juillet 2016, avec deux périodes de renouvellement facultative d'un an.
- iii) L'expédition des meubles doit se faire destination FAB et comprendre tous les frais de livraison et d'assemblage. La majorité des livraisons se feront aux six (6) régions suivantes en Ontario :
- Région de Toronto;
 - Région de Hamilton;
 - Région de Kitchener;
 - Région de London;
 - Région de Windsor;
 - Région d'Ottawa.

Toutefois, il pourrait être nécessaire d'effectuer un petit nombre de livraisons dans d'autres régions de la province de l'Ontario.

- (iv) On prévoit établir une offre à commandes pour chaque région. L'offrant peut présenter une offre pour plus d'une région.
- (v) Voici les dépenses estimatives annuelles, excluant les taxes applicables, pour chacune de régions est suivantes :
- Région de Toronto (RGT) - 985 000 \$;
 - Région de Hamilton - 197 400 \$;
 - Région de Kitchener - 169 200 \$;
 - Région de London - 197 400 \$;
 - Région de Windsor - 372 000 \$;
 - Région d'Ottawa - 310 000 \$.

Les montants indiqués ci-dessus ne sont que des estimations et ne constituent pas une garantie.

- (vi) conformément à l'article 01 des instructions uniformisées 2006 des dispositions relatives à l'intégrité, les offrants doivent fournir une liste de tous les propriétaires et/ou administrateurs et toute autre documentation connexe, au besoin. Consulter la section 4.21 du Guide des approvisionnements pour en savoir plus sur les dispositions relatives à l'intégrité.
- (vii) pour les besoins de services, les offrants doivent fournir les renseignements demandés, tel que décrit à l'article 2.3 de la Partie 2 de la demande d'offres à commandes, afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à d'anciens fonctionnaires.
- (viii) Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
B3275-150511/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
B3275-150511

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-5-38008

Id de l'acheteur - Buyer ID
tor016
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2006](#) (2014-09-25) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2006](#), Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours
Insérer : 90 jours

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

En raison du caractère de la demande d'offre à commandes, les offres transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

2.3 Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les offrants doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'émission d'une offre à commandes. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des offres est complétée, le Canada informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra l'offre non recevable.

Définitions

Pour les fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise

en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#) L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R., 1985, ch. C-17, à la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#), 1970, ch. D-3, à la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), 1970, ch. R-10, et à la [Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada](#), L.R., 1985, ch. R-11, à la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la [Loi sur les Régime de pensions du Canada](#), L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire touchant une pension?

Oui () Non ()

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les offerants acceptent que le statut de l'offrant retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) et les [Lignes directrices sur la divulgation des marchés](#).

Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs?

Oui () Non ()

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
B3275-150511/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
B3275-150511

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-5-38008

Id de l'acheteur - Buyer ID
tor016
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

2.4 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins 10 jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.5 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique (3 copies papier)

Section II : offre financière (2 copies papier)

Section III: attestations (1 copie papier).

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe C - Base de paiement et l'annexe F, Évaluation Des Prix. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

[C3011T](#) (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Toute offre qui ne satisfait pas aux exigences obligatoires suivantes sera jugée non recevable et sera rejetée.

	Critères techniques obligatoires
1	<p>Les offrants doivent remplir et soumettre pour chaque article à l'annexe B - Descriptions et caractéristiques des articles comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">- la marque et le modèle proposés pour chaque article;- les images des articles réels proposées; et- le document descriptif ou les spécifications pour chaque article proposé du fabricant pour montrer qu'il satisfait le besoin. <p>L'offrant doit fournir les documents détaillé ci-dessus avec l'offre. Sinon, l'offrant disposera de 3 jours pour les présenter sur demande de l'autorité contractante, sans quoi l'offre sera jugée non conforme.</p>
2	<p>L'offrants doit cocher la ou les régions pour lesquelles il présente une offre :</p> <ul style="list-style-type: none">() Région de Toronto;() Région de Hamilton;() Région de Kitchener;() Région de London;() Région de Windsor;() Région d'Ottawa.

4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1 Mandatory Financial Criteria

- a) L'offrant doit fournir des prix pour tous les articles conformément à l'annexe C - Base de paiement en dollars canadiens dans chaque région pour laquelle il a présenté une offre; et
- b) L'offre ne doit contenir aucune modification ni être assujettie à quelque condition ou qualification que ce soit.

4.1.2.2 Évaluation du prix

- a) Le prix de l'offre sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens ;
- b) Les prix proposés à l'annexe C - Base de paiement serviront à l'évaluation des prix à l'annexe F - Évaluation du prix;
- c) Les offres pour chaque région géographique seront évaluées individuellement; et
- d) Le prix utilisé pour l'évaluation de chaque région géographique est le global de tous les prix calculés pour toutes les périodes d'établissement des prix (période initiale de l'offre à commandes et 2 périodes de prolongation. Voir annexe F - Évaluation du prix.

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires seulement

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas pour chaque région géographique sera recommandée pour l'établissement d'une offre à commandes.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut à remplir l'une de ses obligations prévues dans le cadre de tous contrats subséquents, s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre peut être déclarée non recevable ou pourrait entraîner la mise de côté de l'offre à commandes ou constituer un manquement aux termes du contrat.

5.1. Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec l'offre mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de se conformer à la demande du responsable de l'offre à commandes et de fournir les attestations dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – renseignements connexes

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité – offre, des instructions uniformisées [2006](#). Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure

dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

6.1 Offre

6.1.1 L'offrant offre de fournir, de livrer et d'assembler, sur demande, des meubles de maison conformément à l'annexe A - Énoncé des travaux et article à l'annexe B - Descriptions et caractéristiques des articles *pour* _____ (la région de Toronto, la région de Hamilton, la région de Kitchener; la région de London; la région de Windsor; ou la région d'Ottawa. La ou les régions qui s'appliquent à l'offrant seront insérées au moment de l'établissement de l'offre à commandes) _____.

6.2 Exigences relatives à la sécurité

6.2.1 Cette offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2005 (2014-09-25), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

6.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre les achats payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe E. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « NÉANT ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

Premier trimestre : du 1er août au 31 octobre;
Deuxième trimestre : du 1er novembre au 31 janvier;
Troisième trimestre : du 1er février au 30 avril;
Quatrième trimestre; du 1er mai au 31 juillet

N° de l'invitation - Sollicitation No.
B3275-150511/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
B3275-150511

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-5-38008

Id de l'acheteur - Buyer ID
tor016
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours civils suivant la fin de la période de référence.

6.4 Durée de l'offre à commandes

6.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du 1 août 2015 au 31 juillet 2016.

6.4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour deux périodes supplémentaire d'un an, à partir du 1 août 2016 jusqu'au 31 juillet 2017 et 1 août 2017 au 31 juillet 2018, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

6.5 Responsables

6.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Helen Yari
Région de l'Ontario - Approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
33, promenade City Centre, pièce 480C
Mississauga (Ontario) L5B 2N5

Téléphone 905-615-2081
Télécopieur 905-615-2060
Courriel: helen.yari@pwgsc-tps.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

6.5.2 Chargé de projet (à remplir lors de l'établissement de l'offre à commandes)

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

N° de l'invitation - Solicitation No.
B3275-150511/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
B3275-150511

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-5-38008

Id de l'acheteur - Buyer ID
tor016
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Téléphone : ____ - ____ - ____
Télécopieur : ____ - ____ - ____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

6.5.3 Représentant de l'offrant

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - ____
Télécopieur : ____ - ____ - ____
Courriel : _____

Téléphone : ____ - ____ - ____
Télécopieur : ____ - ____ - ____
Courriel : _____

6.6 Divulgateur proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

6.7 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est :

(Le(s) représentant(s) autorisé(s) de CIC à désigner dans le document de l'offre à commandes.)

6.8 Procédures pour les commandes

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes passera des commandes subséquentes auprès du titulaire de l'offre à commandes pour la région géographique indiquée dans la Section 6.1.1 de A - Offre à commandes.

6.9 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire. PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes ou une version électronique.

6.10 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 10,000.00\$ (taxes applicables incluses).

6.11 Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de (à insérer lors de l'attribution de l'offre à commandes\$, (*taxes applicables exclues*) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou 3 mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

6.12 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquent à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2014-09-25), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales 2010A (2014-09-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- e) l'Annexe A - Énoncé des travaux ;
- f) l'Annexe B - Description et caractéristiques des articles;
- g) l'Annexe C - Base de paiement;
- h) l'Annexe D - Exigences en matière d'assurance;
- i) l'offre de l'offrant en date du _____ (*insérer la date de l'offre*), (*si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'émission de l'offre: « clarifiée le _____ » ou « telle que modifiée le _____ » et insérer la ou les date(s) de la ou des clarification(s) ou modification(s)*).

6.13 Attestations

6.13.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions d'émission de l'offre à commandes (OC). Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour manquement et de mettre de côté l'offre à commandes.

6.14 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

7.1 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.2 Clauses et conditions uniformisées

7.2.1 Conditions générales

[2010A](#) (2014-09-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

7.3 Durée du contrat

7.3.1 Période du contrat

Les travaux doivent être exécutés conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.4 Divulcation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

7.5 Paiement

7.5.1 Base de paiement - prix unitaires fermes ou prix de lots fermes

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix unitaire ferme ou prix de lots fermes précisé(s) dans l'annexe C - Base de paiement, selon un montant total de (*insérer le montant au moment de l'attribution du contrat*) ___\$. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

7.5.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* [C6000C](#) (2011-05-16), Limite de prix

7.5.3 Paiement Unique

Clause du Guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

7.5.4 T1204 - demande directe du ministère client

Clause du Guide des CCUA A9117C (2007-11-30) T1204 – Direct Request by Customer Department

7.6 Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Chaque facture doit être appuyée par :

- a) une copie de la commande subséquente à l'offre à commandes ou le document électronique;
- b) une copie du bordereau de marchandises à titre de preuve de réception des meubles pour chaque livraison; and
- c) tout autre document précisé dans le document de la commande subséquente;

Il faut produire une facture distincte pour chaque adresse à laquelle des meubles ont été livrés.

2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement.

L'adresse est fournie dans le document de commande subséquente

7.7 Assurance – exigences particulières

L'entrepreneur doit respecter les exigences en matière d'assurance prévues à l'annexe D. L'entrepreneur doit maintenir la couverture d'assurance exigée pendant toute la durée du contrat. Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

L'entrepreneur doit faire parvenir à l'autorité contractante, dans les dix (10) jours suivant la date d'attribution du contrat, un certificat d'assurance montrant la couverture d'assurance et confirmant que la police d'assurance conforme aux exigences est en vigueur. Pour les soumissionnaires établis au Canada, l'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada, cependant, pour les soumissionnaires établis à l'étranger, la couverture d'assurance doit être prise avec un assureur détenant une cote A.M. Best d'au moins « A- ». L'entrepreneur doit, à la demande de l'autorité contractante, transmettre au Canada une copie certifiée de toutes les polices d'assurance applicables.

N° de l'invitation - Solicitation No.
B3275-150511/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
B3275-150511

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-5-38008

Id de l'acheteur - Buyer ID
tor016
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

7.8 Clauses du *Guide des CCUA*

SACC Manual Clause A B1501C (2006-06-16) Appareillage électrique

ANNEXE A

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

1. L'entrepreneur doit livrer les meubles de maison décrits aux présentes et conformément au formulaire de la commande subséquente à l'offre à commandes, dans la ou les régions de/d' _____ (six régions, *Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor ou Ottawa, qui s'appliquent à l'offre seront insérés à l'attribution de l'offre à commandes*) à l'adresse à la date prescrite ou au plus tard dans les 72 heures suivant de la commande subséquente à l'offre à commandes.
2. L'entrepreneur doit adhérer strictement aux précisions de la commande subséquente et/ou à la demande de l'agent autorisé. Aucune dérogation à ces précisions ni aucune substitution des articles ne sont permises à moins que L'entrepreneur en ait donné un avis préalable et qu'il en ait obtenu l'autorisation de l'autorité contractante.
3. L'entrepreneur ne doit rembourser le coût des biens vendus aux termes d'une commande à une offre à commandes ni les échanger sans avoir obtenu l'autorisation de l'agent responsable de la commande des biens.
4. L'entrepreneur doit servir et de livrer plusieurs commandes chaque jour (dont le nombre peut aller jusqu'à 30 commandes à Toronto et à 10 commandes dans chacun des autres secteurs), principalement le premier ou le dernier jour du mois.
5. La livraison doit être terminée dans les trois jours (72 heures) suivant la date de la commande subséquente. À l'occasion, la livraison doit être terminée dans un délai de 24 heures. Si la commande est incomplète, l'entrepreneur doit en aviser l'agent autorisé afin de prendre les dispositions nécessaires pour une autre livraison.
6. L'entrepreneur doit assembler le mobilier de façon à ce qu'il soit « prêt à utiliser » avant la livraison ou doit assembler le mobilier de façon à ce qu'il soit « prêt à utiliser » à l'adresse stipulée sur la commande subséquente.
7. L'entrepreneur doit réparer ou remplacer tous les articles endommagés pendant la livraison ou reçus dans un état défectueux, et cela dans les 48 heures suivant la réception de l'avis, à moins qu'il ait été déterminé que les dommages ont été causés par l'utilisateur final.
8. Emballage et expédition : L'emballage et l'expédition doivent être conformes à la norme de l'industrie pour les articles applicables afin d'assurer leur arrivée à destination en toute sécurité. Tous les articles doivent rester de la responsabilité de l'entrepreneur jusqu'à ce qu'ils soient livrés chez l'utilisateur final et acceptés par celui-ci. Les coûts associés aux dommages en cours de transport vers la destination doivent seront assumés par L'entrepreneur.
9. L'entrepreneur doit produire des reçus individuels pour chaque unité familiale où les meubles sont livrés.

ANNEXE B

DESCRIPTION ET CARACTÉRISTIQUES DES ARTICLES

Remarque : Les offrants doivent remplir et soumettre pour chaque article comme suit:

- la marque et le modèle proposés pour chaque article;
- les images des articles réels proposées; et
- le document descriptif ou les spécifications pour chaque article proposé du fabricant pour montrer qu'il satisfait le besoin.

No.	Article	Description et caractéristiques	Marque et modèle
1.	Ensemble de lit à une place	<p>1) Matelas à ressorts de 39 po x 74 po, garantie de dix ans, mousse d'une épaisseur minimale de 3/8 po piquée au couteil des deux côtés, minimum 225 ressorts de calibre 13, ressorts de torsion de calibre 6, couche de mousse de rembourrage, support latéral, bords surpiqués</p> <p>2) Sommier de 39 po x 74 po, 100 % bois massif séché au séchoir, mousse confort de minimum 1/8 po d'épaisseur, housse anti-poussière, bords surpiqués</p> <p>3) Base de lit en acier avec roulettes pouvant s'ajuster à un lit à une ou à deux places</p> <p>4) Matelas conforme à toutes les exigences relatives à l'inflammabilité conformément à la norme Can 2-4-2 N77</p>	<p>Matelas offert : _____</p> <p>Marque: _____</p> <p>Modèle: _____</p>
2,	Ensemble de lit à deux places	<p>1) Matelas à ressorts de 54 po x 74 po, garantie de dix ans, mousse d'une épaisseur minimale de 3/8 po piquée au couteil des deux côtés, minimum 312 ressorts de calibre 13, ressorts de torsion de calibre 6, couche de mousse de rembourrage, support latéral, bords surpiqués</p> <p>2) Sommier de 54 po x 74 po, 100 % bois massif séché au séchoir, mousse confort de minimum 1/8 po d'épaisseur, housse anti-poussière, bords surpiqués</p> <p>3) Base de lit en acier avec roulettes pouvant s'ajuster à un lit à une ou à deux places</p> <p>4) Matelas conforme à toutes les exigences relatives à l'inflammabilité conformément à la norme Can 2-4-2 N77</p>	<p>Matelas offert : _____</p> <p>Marque: _____</p> <p>Modèle: _____</p>
3,	Ensemble de lits superposés à ossature en métal	<p>1) Ossature en métal, échelles solidement fixées pour plus de sécurité, tubes métalliques et échelle inamovible assurant durabilité et stabilité</p> <p>couleurs souhaitées : blanc, noir ou bleu</p>	<p>Matelas offert : _____</p> <p>Marque: _____</p> <p>Modèle: _____</p>

		<p>2) Matelas à ressorts de 39 po x 74 po, garantie de dix ans, mousse d'une épaisseur minimale de 3/8 po piquée au coutil des deux côtés, minimum 225 ressorts de calibre 13, ressorts de torsion de calibre 6, couche de mousse de rembourrage, support latéral, bords surpiqués</p> <p>3) Matelas conforme à toutes les exigences relatives à l'inflammabilité conformément à la norme Can 2-4-2 N77</p>	<p>Marque: _____</p> <p>Modèle: _____</p>
4.	Ensemble lit de bébé et matelas	<p>1) Lit de bébé fabriqué conformément aux normes CSA, en bois franc, conforme au <i>Règlement sur les produits dangereux</i> du Canada, mis à l'essai et approuvé par Santé Canada, finis non toxiques, se transforme en lit de jour, supports de matelas multipositions en bois boulonnés à l'ossature</p> <p>2) Matelas, garantie de dix ans, ressorts d'une résolution de minimum 88, housse en vinyle blanc, tiges anti-affaissement de calibre 6, dimension correspondant au lit, rembourrage en mousse 100 % polyuréthane, 52 po long. x 27 po larg. x 5,5 po haut.</p>	<p>lit de bébé:</p> <p>Marque: _____</p> <p>Modèle: _____</p> <p>Matelas offert :</p> <p>Marque: _____</p> <p>Modèle: _____</p>
5.	Housses anti-punaises de lit pour matelas et taies d'oreiller	<p>Housses anti-punaises de lit de dimension correspondant au matelas détaillé ci-dessus, une taie d'oreiller pour lit à une place ou deux taies d'oreiller pour lit à deux places, dotée d'une fermeture éclair et fabriquée en polypropylène de haute densité non tissé.</p>	<p>Marque: _____</p> <p>Modèle: _____</p>
6.	Commode simple	<p>Commode à quatre tiroirs, entièrement assemblée, fabriquée en bois d'au moins 5/8po d'épaisseur avec vernis de protection*, coulisses en métal, côtés de tiroirs d'au moins 1/2po d'épaisseur, fonds de tiroirs d'au moins 1/4po d'épaisseur, vis encastrées, 32po larg.x16po prof.x42po haut. (±6po).</p> <p>Tous les composants (dessus, côtés, tiroirs et devant de tiroirs) doivent être en bois de la même épaisseur (au moins 5/8po).</p> <p>*Un vernis de protection est un revêtement de protection appliqué sur le bois qui le protège contre les rayures. Ce revêtement peut être thermofusionné ou être de la mélamine, du stratifié haute pression ou un produit semblable qui est durable et résistera à une utilisation quotidienne sans se rayer ni se délaminer.</p>	<p>Marque: _____</p> <p>Modèle: _____</p>

7.	Commode double	<p>Commode à six tiroirs, entièrement assemblée, fabriquée en bois d'au moins 5/8po d'épaisseur avec vernis de protection, coulisses en métal, côtés de tiroirs d'au moins 1/2po d'épaisseur, fonds de tiroirs d'au moins 1/4po d'épaisseur, vis encastrées, 48po larg.x16po prof.x30po haut. (±6po).</p> <p>Tous les composants (dessus, côtés, tiroirs et devant de tiroirs) doivent être en bois de la même épaisseur (au moins 5/8po).</p> <p>*Un vernis de protection est un revêtement de protection appliqué sur le bois qui le protège contre les rayures. Ce revêtement peut être thermofusionné ou être de la mélamine, du stratifié haute pression ou un produit semblable qui est durable et résistera à une utilisation quotidienne sans se rayer ni se délaminer.</p>	<p>Marque:</p> <p>_____</p> <p>Modèle:</p> <p>_____</p>
8.	Sofa	<p>Pouvant accueillir trois adultes, dossier et accoudoirs rembourrés, ossature en bois franc, tissu de qualité commerciale, mousse d'une densité de minimum 1,6 lb, colle à bois rendant l'ossature solide et silencieuse, tissu de rembourrage commercial soumis à un essai de minimum 40 000 frottements, 72 po long. x 30 po prof. x 32 po haut. (± 12 po)</p>	<p>Marque:</p> <p>_____</p> <p>Modèle:</p> <p>_____</p>
9.	Causeuse	<p>Pouvant accueillir deux adultes, dossier et accoudoirs rembourrés, ossature en bois franc, tissu de qualité commerciale, mousse d'une densité de minimum 1,6 lb, colle à bois rendant l'ossature solide et silencieuse, tissu de rembourrage commercial soumis à un essai de minimum 40 000 frottements, 52 po long. x 30 po prof. x 32 po haut. (± 10 po)</p>	<p>Marque:</p> <p>_____</p> <p>Modèle:</p> <p>_____</p>
10.	Fauteuil	<p>Pouvant accueillir un adulte, dossier et accoudoirs rembourrés, ossature en bois franc, tissu de qualité commerciale, mousse d'une densité de minimum 1,6 lb, assorti au sofa et à la causeuse, 30 po long. x 30 po prof. x 32 po haut. (± 10 po)</p>	<p>Marque:</p> <p>_____</p> <p>Modèle:</p> <p>_____</p>
11.	Ensemble deux pièces : table de salon et table de bout	<p>Table de salon – fini en bois lamellé, dessus de table robuste avec support, environ 40 po long. x 16 po haut. x 16 po prof. (± 6 po)</p> <p>Table de bout – fini en bois lamellé, dessus de table robuste avec support, environ 18 po larg. x 25 po prof. x 22 po haut. (± 6 po)</p>	<p>Marque:</p> <p>_____</p> <p>Modèle:</p> <p>_____</p>

12.	Lampadaire	Base en métal et abat-jour, accepte des ampoules fluocompactes éconergétiques, de 60 po à 65 po de hauteur, approuvé CSA, entièrement assemblé, comprend une ampoule fluocompacte (de 26 à 29 W)	Marque: _____ Modèle: _____
13.	Ensemble trois pièces : table et chaises	1) Table en bois avec vernis de protection, entièrement assemblée, dessus de table de $\frac{3}{4}$ po d'épaisseur, ceinture de 2 $\frac{1}{2}$ po, 36 po long. x 24 po larg. x 30 po haut. (\pm 6 po) 2) Deux chaises non pliantes avec dossier, en bois ou en métal avec vernis de protection, couleur et fini assortis à la table	Marque: _____ Modèle: _____
14.	Ensemble cinq pièces : table et chaises	1) Table en bois avec vernis de protection, entièrement assemblée, dessus de table de $\frac{3}{4}$ po d'épaisseur, ceinture de 2 $\frac{1}{2}$ po, 48 po long. x 30 po larg. x 30 po haut. (\pm 6 po) 2) Quatre chaises non pliantes avec dossier, en bois ou en métal avec vernis de protection, couleur et fini assortis à la table	Marque: _____ Modèle: _____
15.	Ensemble sept pièces : table et chaises	1) Table en bois avec vernis de protection, entièrement assemblée, dessus de table de $\frac{3}{4}$ po d'épaisseur, ceinture de 2 $\frac{1}{2}$ po, 60 po long. x 36 po larg. x 30 po haut. (\pm 6 po) 2) Six chaises non pliantes avec dossier, en bois ou en métal avec vernis de protection, couleur et fini assortis à la table	Marque: _____ Modèle: _____
16.	Chaise	Non pliante avec dossier, en bois ou en métal avec vernis de protection, couleur et fini assortis aux tables	Marque: _____ Modèle: _____

REMARQUE :

1. Les articles 6 et 7 doivent être des commodes faisant partie d'un ensemble.
2. Les articles 8, 9 et 10 doivent être assortis entre eux pour ce qui est du tissu et du style.
3. L'article 16 doit être assorti aux articles 13, 14 et 15.

ANNEXE C
BASE DE PAIEMENT

Remarque : L'offrant doit cocher la ou les régions pour lesquelles il présente une offre :

- () Région de Toronto;
- () Région de Hamilton;
- () Région de Kitchener;
- () Région de London;
- () Région de Windsor;
- () Région d'Ottawa.

1. Région(s) : _____ (la ou les régions qui s'appliquent à l'offrant seront insérées au moment de l'établissement de l'offre à commandes)

2. **Périodes** - Période de l'offre à commandes (OC) - 1er août 2015 au 31 juillet 2016 ;
- Période prolongation (prol.) 2 - 1er août 2016 au 31 juillet 2017 ; et
- Période prol. 3 - 1er août 2017 au 31 juillet 2018

SECTION A - PRIX DES MEUBLES :

Les prix indiqués aux présentes sont en dollars canadiens, destination FAB. Les frais de livraison, s'il y a lieu, sont en sus. Voir la Section B du présent document. La taxe sur les produits et services (TPS) ou la taxe de vente harmonisée (TVH) n'est pas incluse, mais les taxes d'accise et les droits de douane canadiens le sont.

A.1 Prix des ensembles :

Aux ensembles 2, 3 et 6, pour les articles où la quantité totale est précisée entre parenthèses (), le prix unitaire ferme constitue la somme des quantités totales.

Exemple 1 : Ensemble de lit à une place (1 ensemble par personne, total 2)

Ensemble de lit à une place par personne à 100,00 \$ x quantité 2 = 200,00 \$, est le prix unitaire ferme

ENSEMBLE 1 - PERSONNE SEULE	Période OC 1	Période de prol. 2	Période de prol. 3
DESCRIPTION DES ARTICLES	PRIX UNITAIRE FERME		
1 ensemble de lit à une place	\$	\$	\$
Housse anti-punaises de lit pour matelas et taies d'oreiller – une place	\$	\$	\$
1 commode simple	\$	\$	\$
1 fauteuil	\$	\$	\$
1 lampadaire	\$	\$	\$
1 ensemble trois pièces : table et chaises	\$	\$	\$
COÛT TOTAL DE L'ENSEMBLE 1	\$	\$	\$

ENSEMBLE 2 - PARENT SEUL avec 1 pers. à charge	Période OC 1	Période de prol. 2	Période de prol. 3
DESCRIPTION DES ARTICLES	PRIX UNITAIRE FERME		
1 ensemble de lit à une place (1 ensemble par personne total 2)	\$	\$	\$
Housse anti-punaises de lit pour matelas et taies d'oreiller (1 ensemble par personne total 2)	\$	\$	\$
1 commode simple (1 par personne total 2)	\$	\$	\$
1 lampadaire	\$	\$	\$
1 sofa	\$	\$	\$
1 fauteuil	\$	\$	\$
1 ensemble deux pièces : table de salon et table de bout	\$	\$	\$
1 ensemble cinq pièces : table et chaises	\$	\$	\$
COÛT TOTAL DE L'ENSEMBLE 2	\$	\$	\$

ENSEMBLE 3 - PARENT SEUL avec 4 PERS. À CHARGE	Période OC 1	Période de prol. 2	Période de prol. 3
DESCRIPTION DES ARTICLES	PRIX UNITAIRE FERME		
1 ensemble de lit à une place (1 ensemble par personne total 5)	\$	\$	\$
Housse anti-punaises de lit pour matelas et taies d'oreiller (1 ensemble par personne total 5)	\$	\$	\$
1 commode simple (1 par personne total 5)	\$	\$	\$
1 lampadaire	\$	\$	\$
1 sofa	\$	\$	\$
1 fauteuil	\$	\$	\$
1 ensemble deux pièces : table de salon et table de bout	\$	\$	\$
1 ensemble sept pièces : table et chaises	\$	\$	\$
COÛT TOTAL DE L'ENSEMBLE 3	\$	\$	\$

ENSEMBLE 4 - COUPLE	Période OC 1	Période de prol. 2	Période de prol. 3
DESCRIPTION DES ARTICLES	PRIX UNITAIRE FERME		
1 ensemble de lits à deux places	\$	\$	\$
Housse anti-punaises de lit pour matelas et taies d'oreiller – deux places	\$	\$	\$
1 commode double	\$	\$	\$
1 lampadaire	\$	\$	\$
1 sofa	\$	\$	\$
1 fauteuil	\$	\$	\$
1 ensemble deux pièces : table de salon et table de bout	\$	\$	\$
1 ensemble trois pièces : table et chaises	\$	\$	\$
COÛT TOTAL DE L'ENSEMBLE 4	\$	\$	\$

ENSEMBLE 5 - COUPLE avec 1 PERS. À CHARGE	Période OC 1	Période de prol. 2	Période de prol. 3
DESCRIPTION DES ARTICLES	PRIX UNITAIRE FERME		
1 ensemble de lit à deux places	\$	\$	\$
1 ensemble de lit à une place	\$	\$	\$
housse anti-punaises de lit pour matelas et taies d'oreiller - pour lit à deux places	\$	\$	\$
housse anti-punaises de lit pour matelas et taies d'oreiller – pour lit à une place	\$	\$	\$
1 commode double	\$	\$	\$
1 commode simple	\$	\$	\$
1 lampadaire	\$	\$	\$
1 sofa	\$	\$	\$
1 fauteuil	\$	\$	\$
1 ensemble deux pièces : table de salon et table de bout	\$	\$	\$
1 ensemble cinq pièces : table et chaises	\$	\$	\$
COÛT TOTAL DE L'ENSEMBLE 5	\$	\$	\$

ENSEMBLE 6 - COUPLE avec 3 PERS. À CHARGE	Période OC 1	Période de prol. 2	Période de prol. 3
DESCRIPTION DES ARTICLES	PRIX UNITAIRE FERME		
1 ensemble de lit à deux places	\$	\$	\$
1 ensemble de lit à une place (1 ensemble par personne total 3)	\$	\$	\$
Housse anti-punaises de lit pour matelas et taies d'oreiller - pour lit à deux places	\$	\$	\$
Housse anti-punaises de lit pour matelas et taies d'oreiller – pour lit à une place (1 par personne. à charge, total 3)	\$	\$	\$
1 commode double	\$	\$	\$
1 commode simple	\$	\$	\$
1 lampadaire	\$	\$	\$
1 sofa	\$	\$	\$
1 causeuse	\$	\$	\$
1 fauteuil	\$	\$	\$
1 ensemble deux pièces : table de salon et table de bout	\$	\$	\$
1 ensemble sept pièces : table et chaises	\$	\$	\$
COÛT TOTAL DE L'ENSEMBLE 6	\$	\$	\$

A.2 Prix unitaire des articles

MEUBLES SUPPLÉMENTAIRES POUR PERS. À CHARGE	Période OC 1	Période de prol. 2	Période de prol. 3
DESCRIPTION DES ARTICLES	PRIX UNITAIRE FERME		
1. Ensemble de lit à une place	\$	\$	\$
2. Ensemble de lit à deux places	\$	\$	\$
3. Housse anti-punaises de lit pour matelas et taies d'oreiller - pour lit à une place	\$	\$	\$
4. Housse anti-punaises de lit pour matelas et taies d'oreiller - pour lit à deux places	\$	\$	\$
5. Commode simple	\$	\$	\$
6. Commode double	\$	\$	\$
7. Ensemble de lits superposés à ossature en métal (lits à une place avec matelas)	\$	\$	\$
8. Ensemble lit de bébé et matelas	\$	\$	\$
9. Sofa	\$	\$	\$
10. Fauteuil	\$	\$	\$
11. Ensemble deux pièces : table de salon et table de bout	\$	\$	\$
12. Lampadaire	\$	\$	\$
13. Ensemble trois pièces : table et chaises	\$	\$	\$
14. Ensemble cinq pièces : table et chaises	\$	\$	\$
15. Ensemble sept pièces : table et chaises	\$	\$	\$
16. Chaise	\$	\$	\$

SECTION B - PRIX DE LIVRAISON

B.1 Les « prix de lot fermes par livraison » indiqués aux présentes sont les prix par livraison par région. Chaque livraison peut consister en un des ensembles énumérés sous A.1 - Prix des ensembles auquel pourrait s'ajouter tout meuble supplémentaire énuméré sous A.2 - Meubles supplémentaires pour personnes à charge. Le prix de lot ferme par livraison comprend également les frais d'installation, d'assemblage et de montage des meubles.

	Area	Prix de lot ferme par livraison		
		Période OC 1	Période de prol. 2	Période de prol. 3
1.1	Région de Toronto - La région du Grand Toronto comprend également les comtés environnants de Durham, de York, et de Peel.	\$	\$	\$
1.2	Région de Hamilton La ville de Hamilton et les environs, y compris le comté de Halton (Burlington, Waterdown, et Milton)	\$	\$	\$
1.3	Région de London - La ville de London et les environs, y compris les comtés de Middlesex, d'Elgin et de Perth	\$	\$	\$
1.4	Région de Kitchener La ville de Kitchener et les environs, y compris Waterloo, Guelph et Cambridge et les comtés de Wellington et de Brant	\$	\$	\$
1.5	Région de Windsor La ville de Windsor et les environs, y compris Lasalle et Belle Rivière et les comtés d'Essex, de Kent et de Lambton	\$	\$	\$
1.6	Région d'Ottawa La ville d'Ottawa et les environs, y compris Kanata, Nepean, Orléans, Stittsville et Barrhaven	\$	\$	\$

B.2. Pour les destinations des commandes subséquentes qui se trouvent à l'extérieur de la zone de service indiquée ci-dessus, si des frais de livraison supplémentaires s'appliquent, alors l'offrant recevra le remboursement de ces frais qui seront calculés en fonction du taux par kilomètre prévu à l'annexe B de la Directive sur les voyages du Conseil du Trésor. Le kilométrage est calculé en fonction de la distance entre la ville ou le comté le plus près indiqué ci-dessus et la destination de la commande subséquente. Tous les paiements sont assujettis à une vérification publique.

B3. Livraison supplémentaire : L'offrant doit regrouper les commandes subséquentes afin de réduire les coûts. Si le Canada doit se faire livrer plusieurs commandes au même endroit le même jour, pour chaque livraison supplémentaire au même endroit la même journée, laquelle peut consister en un des forfaits prévus à la section A.1, Prix du forfait, et tout autre meuble supplémentaire prévu à la section A.2 « Meuble supplémentaire pour les personnes à charge », y compris l'installation, l'assemblage et/ou le montage du meuble, les prix de lots fermes sont les suivants :

	Area	Prix de lot ferme par livraison		
		Période OC 1	Période de prol. 2	Période de prol. 3
3.1	Région de Toronto - La région du Grand Toronto comprend également les comtés environnants de Durham, de York, et de Peel.	\$	\$	\$
3.2	Région de Hamilton La ville de Hamilton et les environs, y compris le comté de Halton (Burlington, Waterdown, et Milton)	\$	\$	\$
3.3	Région de London - La ville de London et les environs, y compris les comtés de Middlesex, d'Elgin et de Perth	\$	\$	\$
3.4	Région de Kitchener La ville de Kitchener et les environs, y compris Waterloo, Guelph et Cambridge et les comtés de Wellington et de Brant	\$	\$	\$
3.5	Région de Windsor La ville de Windsor et les environs, y compris Lasalle et Belle Rivière et les comtés d'Essex, de Kent et de Lambton	\$	\$	\$
3.6	Région d'Ottawa La ville d'Ottawa et les environs, y compris Kanata, Nepean, Orléans, Stittsville et Barrhaven	\$	\$	\$

ANNEXE D

EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE

1. Assurance responsabilité civile générale

1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance responsabilité civile générale d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000 \$ par accident ou par incident et le total annuel.
2. La police d'assurance responsabilité civile générale doit comprendre les éléments suivants :
 - a. Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
 - b. Lésions corporelles et dommages matériels causés à des tiers découlant des activités de l'entrepreneur.
 - c. Produits et travaux terminés : Assurance des lésions corporelles et dommages matériels découlant de biens ou de produits fabriqués, vendus, manipulés ou distribués par l'entrepreneur, ou découlant des activités effectuées par l'entrepreneur.
 - d. Préjudice personnel : Sans s'y limiter, la couverture doit comprendre la violation de la vie privée, la diffamation verbale ou écrite, l'arrestation illégale, la détention ou l'incarcération et la diffamation.
 - e. Responsabilité réciproque/séparation des assurés : Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été établie pour chacun d'eux.
 - f. Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.
 - g. Les employés et (s'il y a lieu) les bénévoles doivent être désignés comme assurés additionnels.
 - h. Responsabilité de l'employeur (ou confirmation que tous les employés sont protégés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) ou par un programme semblable)
 - i. Formule étendue d'assurance contre les dommages, comprenant les activités réalisées : Couvre les dommages matériels de manière à inclure certains sinistres qui seraient autrement exclus en vertu de la clause d'exclusion usuelle de garde, de contrôle ou de responsabilité faisant partie d'une police d'assurance type.
 - j. Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.

- k. Si la police est établie sur la base des réclamations présentées, la couverture doit être en place pour une période d'au moins douze (12) mois après l'achèvement ou la résiliation du contrat.
- l. Responsabilité civile indirecte du propriétaire ou de l'entrepreneur : Couverture des dommages découlant des activités d'un sous-traitant et que l'entrepreneur est juridiquement responsable de payer.
- m. Assurance automobile des non-propriétaires : Couverture des poursuites contre l'entrepreneur du fait de l'utilisation de véhicules de location ou n'appartenant pas à l'entrepreneur.

2. Assurance responsabilité civile automobile

- 1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance automobile d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000 \$ par accident ou par incident.
- 2. La police d'assurance doit comprendre les éléments suivants :
 - a. Assurance de responsabilité civile - limite minimale de 2 000 000 \$ par accident ou par incident;
 - b. Assurance individuelle - lois de toutes les juridictions;
 - c. Garantie non-assurance des tiers;
 - d. Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.

ANNEX F

ÉVALUATION DES PRIX

1. Les prix proposés de l'offrant à l'annexe C - Base de paiement serviront à l'évaluation du prix aux présentes. En cas de divergence dans les prix, les prix indiqués dans la Base de paiement seront utilisés aux présentes pour l'évaluation du prix. Certains articles à l'annexe C - Base de paiement ne seront pas utilisés pour l'évaluation du prix.
2. L'offrant peut présenter une offre pour plus d'une région. Chaque région sera évaluée individuellement. Par conséquent, il est possible que les services d'un offrant soient retenus pour plus d'une région.
3. Le prix utilisé dans l'évaluation pour chaque région correspond au global (la somme de tous les prix calculés pour la période OC 1, la période de prolongation 2 et la période de prolongation 3). Les prix calculés [colonne (C)] pour la période OC 1 seront obtenus en multipliant les quantités estimatives [colonne (A)] par le prix unitaire correspondant proposé par l'offrant [colonne (B)]. Les prix calculés [colonne (E)] de la période de prolongation 2 seront obtenus en multipliant les quantités estimatives [colonne (A)] par le prix unitaire correspondant proposé par l'offrant [colonne (D)]. Les prix calculés [colonne (G)] de la période de prolongation 3 seront obtenus en multipliant les quantités estimatives [colonne (A)] par le prix unitaire correspondant proposé par l'offrant [colonne (F)].

Région de Toronto		Périod OC 1		Période de prol. 2		Période de prol. 3	
DESCRIPTION DES ARTICLES	Quant. est.. (A)	Prix unitaire(B)	Prix Calculus (C)	Prix Unitaire (D)	Prix calculés (E)	Prix Unitaire (F)	Prix calculés (G)
1. Coût Total De L'Ensemble 1	108	\$	\$	\$	\$	\$	\$
2. Coût Total De L'Ensemble 2	72	\$	\$	\$	\$	\$	\$
3. Coût Total De L'Ensemble 3	18	\$	\$	\$	\$	\$	\$
4. Coût Total De L'Ensemble 4	36	\$	\$	\$	\$	\$	\$
5. Coût Total De L'Ensemble 5	90	\$	\$	\$	\$	\$	\$
6. Coût Total De L'Ensemble 6	36	\$	\$	\$	\$	\$	\$
7. Ensemble de lit à une place	150	\$	\$	\$	\$	\$	\$
8. Housse anti-punaises de lit pour matelas et taies d'oreiller - pour lit à une place	150	\$	\$	\$	\$	\$	\$
9. Commode simple	150	\$	\$	\$	\$	\$	\$
10. Commode double	40	\$	\$	\$	\$	\$	\$

Solicitation No. - N° de l'invitation
B3275-150511/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
B3275-150511

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
TOR-5-38008

Buyer ID - Id de l'acheteur
tor016
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

11. Ensemble de lits superposés à ossature en métal (lits à une place avec matelas)	15	\$	\$	\$	\$	\$	\$
12. Sofa	10	\$	\$	\$	\$	\$	\$
13. Fauteuil	45	\$	\$	\$	\$	\$	\$
14. Ensemble deux pièces table de salon et table de bout	10	\$	\$	\$	\$	\$	\$
15. Lampadaire	20	\$	\$	\$	\$	\$	\$
16. Frais de livraison	360	\$	\$	\$	\$	\$	\$
GLOBAL POUR TORONTO (somme des prix calculés)					_____ \$		

Région de Hamilton		Périod OC 1		Période de prol. 2		Période de prol. 3	
DESCRIPTION DES ARTICLES	Quant. est.. (A)	Prix unitaire(B)	Prix Calculus (C)	Prix Unitaire (D)	Prix calculés (E)	Prix Unitaire (F)	Prix calculés (G)
1. Coût Total De L'Ensemble 1	40	\$	\$	\$	\$	\$	\$
2. Coût Total De L'Ensemble 2	26	\$	\$	\$	\$	\$	\$
3. Coût Total De L'Ensemble 3	6	\$	\$	\$	\$	\$	\$
4. Coût Total De L'Ensemble 4	13	\$	\$	\$	\$	\$	\$
5. Coût Total De L'Ensemble 5	32	\$	\$	\$	\$	\$	\$
6. Coût Total De L'Ensemble 6	13	\$	\$	\$	\$	\$	\$
7. Ensemble de lit à une place	105	\$	\$	\$	\$	\$	\$
8. Housse anti-punaises de lit pour matelas et taies d'oreiller - pour lit à une place	105	\$	\$	\$	\$	\$	\$
9. Commode simple	75	\$	\$	\$	\$	\$	\$

Solicitation No. - N° de l'invitation
 B3275-150511/A
 Client Ref. No. - N° de réf. du client
 B3275-150511

Amd. No. - N° de la modif.
 File No. - N° du dossier
 TOR-5-38008

Buyer ID - Id de l'acheteur
 tor016
 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

10. Commode double	15	\$	\$	\$	\$	\$	\$
11. Ensemble de lits superposés à ossature en métal (lits à une place avec matelas)	5	\$	\$	\$	\$	\$	\$
12. Sofa	5	\$	\$	\$	\$	\$	\$
13. Fauteuil	15	\$	\$	\$	\$	\$	\$
14. Ensemble deux pièces table de salon et table de bout	5	\$	\$	\$	\$	\$	\$
15. Lampadaire	10	\$	\$	\$	\$	\$	\$
16. Frais de livraison	130	\$	\$	\$	\$	\$	\$
GLOBAL POUR HAMILTON (somme des prix calculés)						\$ _____	

Région de London	Quant. est.. (A)	Périod OC 1		Période de prol. 2		Période de prol. 3	
		Prix unitaire(B)	Prix Calculus (C)	Prix Unitaire (D)	Prix calculés (E)	Prix Unitaire (F)	Prix calculés (G)
1. Coût Total De L'Ensemble 1	36	\$	\$	\$	\$	\$	\$
2. Coût Total De L'Ensemble 2	24	\$	\$	\$	\$	\$	\$
3. Coût Total De L'Ensemble 3	6	\$	\$	\$	\$	\$	\$
4. Coût Total De L'Ensemble 4	12	\$	\$	\$	\$	\$	\$
5. Coût Total De L'Ensemble 5	30	\$	\$	\$	\$	\$	\$
6. Coût Total De L'Ensemble 6	12	\$	\$	\$	\$	\$	\$
7. Ensemble de lit à une place	75	\$	\$	\$	\$	\$	\$
8. Housse anti-punaises de lit pour matelas et taies d'oreiller - pour lit à une place	75	\$	\$	\$	\$	\$	\$

Solicitation No. - N° de l'invitation
 B3275-150511/A
 Client Ref. No. - N° de réf. du client
 B3275-150511

Amd. No. - N° de la modif.
 File No. - N° du dossier
 TOR-5-38008

Buyer ID - Id de l'acheteur
 tor016
 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

9. Commode simple	75	\$	\$	\$	\$	\$	\$
10. Commode double	5	\$	\$	\$	\$	\$	\$
11. Ensemble de lits superposés à ossature en métal (lits à une place avec matelas)	2	\$	\$	\$	\$	\$	\$
12. Sofa	3	\$	\$	\$	\$	\$	\$
13. Fauteuil	10	\$	\$	\$	\$	\$	\$
14. Ensemble deux pièces table de salon et table de bout	3	\$	\$	\$	\$	\$	\$
15. Lampadaire	5	\$	\$	\$	\$	\$	\$
16. Frais de livraison	120	\$	\$	\$	\$	\$	\$
GLOBAL POUR London (somme des prix calculés)						_____ \$	

Région de Kitchener		Périod OC 1		Période de prol. 2		Période de prol. 3	
DESCRIPTION DES ARTICLES	Quant. est.. (A)	Prix unitaire(B)	Prix Calculus (C)	Prix Unitaire (D)	Prix calculés (E)	Prix Unitaire (F)	Prix calculés (G)
1. Coût Total De L'Ensemble 1	36	\$	\$	\$	\$	\$	\$
2. Coût Total De L'Ensemble 2	24	\$	\$	\$	\$	\$	\$
3. Coût Total De L'Ensemble 3	6	\$	\$	\$	\$	\$	\$
4. Coût Total De L'Ensemble 4	12	\$	\$	\$	\$	\$	\$
5. Coût Total De L'Ensemble 5	30	\$	\$	\$	\$	\$	\$
6. Coût Total De L'Ensemble 6	12	\$	\$	\$	\$	\$	\$
7. Ensemble de lit à une place	75	\$	\$	\$	\$	\$	\$

Solicitation No. - N° de l'invitation
 B3275-150511/A
 Client Ref. No. - N° de réf. du client
 B3275-150511

Amd. No. - N° de la modif.
 File No. - N° du dossier
 TOR-5-38008

Buyer ID - Id de l'acheteur
 tor016
 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

8. Housse anti-punaises de lit pour matelas et taies d'oreiller - pour lit à une place	75	\$	\$	\$	\$	\$	\$
9. Commode simple	75	\$	\$	\$	\$	\$	\$
10. Commode double	5	\$	\$	\$	\$	\$	\$
11. Ensemble de lits superposés à ossature en métal (lits à une place avec matelas)	2	\$	\$	\$	\$	\$	\$
12. Sofa	3	\$	\$	\$	\$	\$	\$
13. Fauteuil	10	\$	\$	\$	\$	\$	\$
14. Ensemble deux pièces table de salon et table de bout	3	\$	\$	\$	\$	\$	\$
15. Lampadaire	5	\$	\$	\$	\$	\$	\$
16. Frais de livraison	120	\$	\$	\$	\$	\$	\$
GLOBAL POUR Kitchener (somme des prix calculés)						_____ \$	

Région de Windsor		Périod OC 1		Période de prol. 2		Période de prol. 3	
DESCRIPTION DES ARTICLES	Quant. est.. (A)	Prix unitaire(B)	Prix Calculus (C)	Prix Unitaire (D)	Prix calculés (E)	Prix Unitaire (F)	Prix calculés (G)
1. Coût Total De L'Ensemble 1	36	\$	\$	\$	\$	\$	\$
2. Coût Total De L'Ensemble 2	24	\$	\$	\$	\$	\$	\$
3. Coût Total De L'Ensemble 3	6	\$	\$	\$	\$	\$	\$
4. Coût Total De L'Ensemble 4	12	\$	\$	\$	\$	\$	\$
5. Coût Total De L'Ensemble 5	30	\$	\$	\$	\$	\$	\$
6. Coût Total De L'Ensemble 6	12	\$	\$	\$	\$	\$	\$

Solicitation No. - N° de l'invitation
 B3275-150511/A
 Client Ref. No. - N° de réf. du client
 B3275-150511

Amd. No. - N° de la modif.
 File No. - N° du dossier
 TOR-5-38008

Buyer ID - Id de l'acheteur
 tor016
 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

7. Ensemble de lit à une place	12	\$	\$	\$	\$	\$	\$
8. Housse anti-punaises de lit pour matelas et taies d'oreiller - pour lit à une place	75	\$	\$	\$	\$	\$	\$
9. Commode simple	75	\$	\$	\$	\$	\$	\$
10. Commode double	5	\$	\$	\$	\$	\$	\$
11. Ensemble de lits superposés à ossature en métal (lits à une place avec matelas)	2	\$	\$	\$	\$	\$	\$
12. Sofa	3	\$	\$	\$	\$	\$	\$
13. Fauteuil	10	\$	\$	\$	\$	\$	\$
14. Ensemble deux pièces table de salon et table de bout	3	\$	\$	\$	\$	\$	\$
15. Lampadaire	5	\$	\$	\$	\$	\$	\$
16. Frais de livraison	120	\$	\$	\$	\$	\$	\$
GLOBAL POUR Windsor (somme des prix calculés)						_____ \$	

Région d'Ottawa		Périod OC 1		Période de prol. 2		Période de prol. 3	
DESCRIPTION DES ARTICLES	Quant. est.. (A)	Prix unitaire(B)	Prix Calculus (C)	Prix Unitaire (D)	Prix calculés (E)	Prix Unitaire (F)	Prix calculés (G)
1. Coût Total De L'Ensemble 1	45	\$	\$	\$	\$	\$	\$
2. Coût Total De L'Ensemble 2	30	\$	\$	\$	\$	\$	\$
3. Coût Total De L'Ensemble 3	7	\$	\$	\$	\$	\$	\$
4. Coût Total De L'Ensemble 4	15	\$	\$	\$	\$	\$	\$
5. Coût Total De L'Ensemble 5	38	\$	\$	\$	\$	\$	\$

Solicitation No. - N° de l'invitation
 B3275-150511/A
 Client Ref. No. - N° de réf. du client
 B3275-150511

Amd. No. - N° de la modif.
 File No. - N° du dossier
 TOR-5-38008

Buyer ID - Id de l'acheteur
 tor016
 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

6. Coût Total De L'Ensemble 6	15	\$	\$	\$	\$	\$	\$
7. Ensemble de lit à une place	105	\$	\$	\$	\$	\$	\$
8. Housse anti-punaises de lit pour matelas et taies d'oreiller - pour lit à une place	105	\$	\$	\$	\$	\$	\$
9. Commode simple	75	\$	\$	\$	\$	\$	\$
10. Commode double	15	\$	\$	\$	\$	\$	\$
11. Ensemble de lits superposés à ossature en métal (lits à une place avec matelas)	5	\$	\$	\$	\$	\$	\$
12. Sofa	5	\$	\$	\$	\$	\$	\$
13. Fauteuil	15	\$	\$	\$	\$	\$	\$
14. Ensemble deux pièces table de salon et table de bout	5	\$	\$	\$	\$	\$	\$
15. Lampadaire	10	\$	\$	\$	\$	\$	\$
16. Frais de livraison	150	\$	\$	\$	\$	\$	\$
GLOBAL POUR d'Ottawa (somme des prix calculés)					_____ \$		